



Avenant n°1 à la convention de Coopération dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

N°PAT-2025-CC03-Av1

Entre :

SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault

ayant son siège au 9 rue de la Lucque – Ecoparc Coeur d'Hérault Bât B – 34725 – Saint André de Sangonis

représenté par son Président, M. Jean-François SOTO,

ci-après désigné « Le SYDEL du Pays Coeur d'Hérault »,

Et :

Civam Bio 34

dont le siège est situé à la Maison des Agriculteurs, Bât. B, Mas de Saporta, CS 50023, Lattes Cedex

représenté par son Président, Basile Dequiedt,

ci-après dénommé « Civam Bio 34 »

Vu la délibération n°2021-30 du Comité syndical de 28 juin 2021 sur la mise en place d'une convention cadre entre le SYDEL du Pays cœur d'Hérault et ses partenaires dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) qui autorise le Président à signer la présente convention,

Considérant les objectifs transversaux de gouvernance participative, décloisonnée, partagée et concertée et les objectifs thématiques poursuivis par le Projet Alimentaire Territorial « 3D » (PAT) « démocratique-durable-décloisonné »

- Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification agricole,
- Développement de l'agroécologie et gestion durable de la ressource en eau,
- Accès à l'alimentation de qualité pour toutes et tous,
- Développement de la coopération au sein de la chaîne alimentaire,

Considérant que le projet porté par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est labellisé « projet alimentaire territorial » au sens de la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 lui permettant d'utiliser la marque « Projet Alimentaire Territorial reconnue par le ministère de l'Agriculture » et le logo associé,

Considérant l'appel à projet TETRAA de la Fondation Daniel et Nina Carasso, pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis novembre 2020, orienté sur la transition agroécologique et alimentaire des territoires, prenant en compte les différents axes du champ à l'assiette (du foncier agricole à l'accès à une alimentation de qualité pour tous),

Considérant l'appel à projet Coopération 2024 de la Région Occitanie (fond FEADER) pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis décembre 2024, orienté sur des actions qui permettant de déployer une agriculture durable et contribuant à l'amélioration du revenu des agriculteurs et à la création de valeurs,

Considérant l'appel à projet Mieux Manger Pour Tous 2024 (MMPT) orienté sur la lutte contre la précarité alimentaire au niveau local et des actions permettant d'améliorer l'accès des personnes en situation de précarité à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et durable.

Considérant l'obtention de la labellisation PAT niveau 2 – PAT Opérationnel du Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays Cœur d'Hérault en 2024, ainsi que sa mise à niveau des critères de reconnaissance niveau 2,

Considérant l'appel à projet « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) » issu de la Stratégie Nationale de l'Alimentation la Nutrition et du Climat (SNANC) géré par la DRAAF Occitanie visant à instaurer un soutien financier de l'Etat en faveur des PAT de niveau 2 afin d'assurer la poursuite de la dynamique de leur animation à la hauteur de l'ambition de leur plan d'actions et de leur gouvernance,

Considérant la volonté des deux partenaires de mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'atteinte des enjeux du PAT, notamment par la définition d'objectifs communs et d'engagements respectifs

Considérant que les actions présentées ci-après par le partenaire participent à cette politique,

Considérant la volonté partagée de formaliser contractuellement ces nouveaux engagements et objectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre du partenariat engagé,

Considérant la convention de coopération signée avec le partenaire en date du 5 juillet 2024,

PAT – Avenant n°1 - Convention de Coopération

REÇU EN PREFECTURE Civism Bio 34

le 14/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20250307-DECS_2025_0

N°PAT-2025-CC03-Av1

Page 3 sur 13

Préambule

Cet avenant fait suite à la convention de coopération N°PAT-2024-CC03 signée le 05/07/2024 entre le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et Terres Vivantes ayant pour objet de définir la nature et les conditions du partenariat entre les deux structures dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et plus particulièrement des axes 1 « Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification », 2 « Développement de l'agroécologie et gestion durable de la ressource en eau » et 4 « Coopération au sein de la chaîne alimentaire ».

Article 1 : objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objectif de définir la nature et les conditions du partenariat entre les deux partenaires dans le cadre de plusieurs actions qui vont pouvoir se déployer dans le cadre de l'appel à projet « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) » issu de la Stratégie Nationale de l'Alimentation la Nutrition et du Climat (SNANC) géré par la DRAAF Occitanie ».

Elle détermine :

- leurs objectifs de coopération, les engagements et le rôle de chaque partenaire,
- le contexte, les objectifs, la méthode, les caractéristiques techniques et le calendrier prévisionnel de l'action,
- le montant, les modalités de financement de l'action et les contributions des deux partenaires.

Article 2 : axes et nouvelle.s action.s de coopération

A travers le présent avenant, les deux partenaires conviennent de prolonger leur coopération dans le cadre des axes 1, 2 et 4 du Projet Alimentaire Territorial. Les actions concernées sont :

- « Organiser un forum installation transmission à destination des porteurs de projets agricoles et cédants du territoire » (axe 1)
- « Accompagner l'adaptation au changement climatique et / ou la diversification des exploitations viti-vinicoles du territoire via des rencontres avec les caves coopératives, des rencontres techniques » (axe 2)
- « Création et développement d'une plateforme commerciale de produits bio pour la restauration hors domicile dans l'est de l'Hérault » (axe 4)

Axe du PAT 3D	Axe 1 « Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification »
Intitulé de l'action	Action 1 : « Organiser un forum installation transmission à destination des porteurs de projets agricoles et cédants du territoire » Sous-action : forum installation transmission départemental du 27 novembre 2024
Contexte	Les États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables de 2019, la création du Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA), le forum foncier de 2022 ainsi que le stage sur la transmission agricole de 2023, menés dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), ont mis en lumière les défis liés à l'accompagnement de la transmission agricole. Ces initiatives ont souligné la nécessité de faciliter cette transmission, en proposant un accompagnement spécialisé et en favorisant la mise en relation entre les futurs agriculteur.rice.s et les cédant.e.s.
Description de l'action	Pour répondre à ces enjeux, l'idée d'organiser un forum dédié à l'installation et à la transmission agricole a émergé, à destination des

	<p>porteurs de projets agricoles et des cédant.e.s du territoire. Un premier forum de ce type ayant été mis en place à l'échelle départementale en 2023, l'objectif a été d'organiser cette édition sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault.</p> <p>Ce forum visait à rassembler l'ensemble des structures impliquées dans l'accompagnement à l'installation et à la transmission agricole : associations et organismes spécialisés, notaires, juristes, ainsi que les services d'appui (remplacement, aide à l'emploi, etc.). En réunissant ces acteurs en un même lieu, il permettait aux porteur.euse.s de projets et aux cédant.e.s d'accéder à des ressources variées et à des conseils adaptés à leurs besoins administratifs, juridiques, financiers et techniques.</p> <p>Dans un second temps, ce forum favorisait également les échanges entre porteur.euse.s de projets et cédant.e.s, leur offrant l'opportunité de partager leurs réflexions et d'établir des contacts en vue d'une éventuelle transmission.</p> <p>Le forum comprenait plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une présentation des différents acteurs de l'accompagnement agricole pour clarifier les actions de chaque structure et guider les porteur.euse.s de projets et cédant.e.s vers les bon.ne.s interlocuteur.rice.s • des prises de parole d'élu.e.s sur la thématique de la transmission et de l'installation • des retours d'expérience / témoignages sur le volet installation et transmission par des agriculteurs du territoire • des stands tenus par l'ensemble des structures d'accompagnement agricole permettant aux agriculteurs ou porteurs de projets d'aller poser leurs questions ou de laisser leur contact pour être accompagnés sur le long terme • des animations autonomes pour que cédants et porteurs de projets puissent faire correspondre leur projet (paperboards en libre accès "Je transmets" / "Je porte un projet")
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement des porteurs de projets est facilité sur leur territoire. • Les porteur.euse.s de projet à l'installation et à la transmission se rencontrent. Il n'est pas toujours facile de trouver une exploitation à reprendre ou un repreneur, un événement où les deux parties participent permet de créer du lien et de fluidifier l'information sur qui recherche et qui transmet. • Les agriculteur.rice.s et porteur.euse.s de projets à l'installation connaissent mieux les structures d'accompagnement, les dispositifs d'aide • L'installation et la transmission agricole sont favorisées sur le territoire
<p>Autres partenaires de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cerfrance - Chambre d'Agriculture 34 - Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault - Ferme de La Vernède - France-Travail Clermont-l'Hérault - L'Atelier Paysan - La Chambre des Notaires - La Coopération Agricole Occitanie

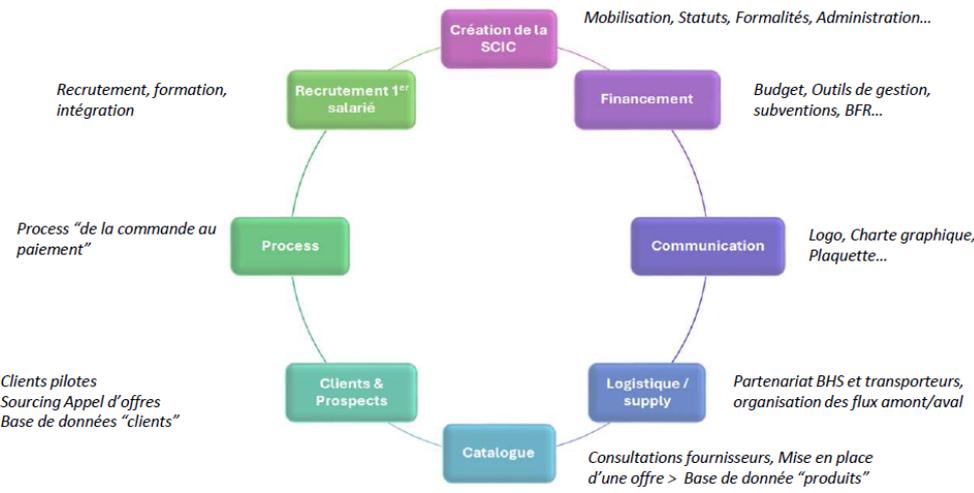
	<ul style="list-style-type: none"> - MSA Languedoc - Point Accueil Installation - Point Accueil Transmission - Pôle Info Juridique – société et fiscalité (FDSEA) - Pôle Info Juridique – Foncier (FDSEA) - Pôle Info Retraire Agricole (FDSEA) - SAFER Occitanie - Service de Remplacement de l’Hérault - Terracoopa - Terre de Liens - Terres Vivantes
Rôles des deux partenaires	<p>SYDEL du Pays Cœur d’Hérault :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-organisateur de l’événement - Coordination et animation - Gestion logistique <p>Civam Bio 34 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation d’une salariée sur un stand toute la journée - Diffusion de l’événement - Mobilisation de porteurs et porteuses de projet agricole
Référents techniques des deux structures partenaires	<p>SYDEL du Pays Cœur d’Hérault : Julie Pessard – Animatrice foncier agricole</p> <p>Civam Bio 34 : Andréa De Hullessen – Animatrice territoriale</p>
Budget total de l’action	2.575€
Montant participation proposée au partenaire pour sa contribution	500€
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Fin septembre - début octobre 2024 : réunions de coordination Sydel Pays Cœur d’Hérault / Chambre d’Agriculture • Octobre - novembre 2024 : gestion logistique et coordination des acteurs (invitations, communication, sélection et réservation de la salle, sélection du traiteur) et création de documents pédagogiques pour le jour J • 27 novembre 2024 : forum installation / transmission (9h30 - 17h30) • Décembre 2024 : valorisation de la journée, rédaction des articles
Indicateurs d’évaluation proposés	<p>Nombre de participant.e.s</p> <p>Nombre de structures participant.e.s</p>
Valorisation de l’action	Newsletter PAT, newsletter Pays, site internet

Axe du PAT 3D	Axe 2 « Développement de l'agroécologie et gestion durable de la ressource en eau »
Intitulé de l'action	Action 3 : « Accompagner l'adaptation au changement climatique et / ou la diversification des exploitations viti-vinicoles du territoire via des rencontres avec les caves coopératives, des rencontres techniques »
Contexte	<p>D'avril à août 2024, le PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault a accueilli un stage pour mieux comprendre les viticulteurs et leurs préoccupations. En effet, si le PAT s'est penché les premières années de son existence sur des filières diversifiées et alimentaires, il n'en reste pas moins que la population agricole du Pays Cœur d'Hérault est à majorité viticole. Il est donc important de comprendre les besoins et inquiétudes des viticulteurs pour les accompagner dans les domaines qui recoupent les champs d'actions du PAT. Le stage a permis d'étudier les pratiques exercées sur le territoire, les préoccupations des producteurs, ainsi que les réseaux de dialogue entretenus par les producteurs dans le cadre de leur métier.</p> <p>Il est ressorti de ces entretiens que les producteurs sont animés par des préoccupations diverses, dont les principales sont l'inquiétude face à la baisse de la consommation du vin en France, le risque couru par les producteurs avec les aléas climatiques, ou encore la difficulté à valoriser la prise de risque que requiert l'acquisition d'une certification environnementale.</p> <p>Plusieurs pistes ont été évoquées pour que le PAT puisse agir avec les viticulteurs sur ces préoccupations, dont certaines peuvent être réalisées à travers cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès des viticulteurs aux formations sur ces thématiques (adaptation au changement climatique et diversification) : en partenariat avec d'autres structures du territoire (Chambre d'agriculture, CIVAM, Syndicats des AOC / IGP, Terres de Liens...) afin de se former sur la diversification, sur des leviers d'adaptation au changement climatique, sur l'aspect commercial du métier afin de valoriser les produits, ... • Organiser des événements afin de valoriser les producteurs prenant du risque via l'obtention de certifications environnementales afin de mettre en avant leur travail et la qualité de leur production.
Description de l'action	<p>L'idée de cette action 3 est donc de dédier un véritable temps d'animation et de coordination pour la chargée de mission animatrice des axes 1 et 2 du PAT pour mettre en œuvre les différentes pistes d'actions qui sont ressorties de cette étude. Elle permettra également de faire intervenir des partenaires spécialisés sur ces thématiques pour apporter un réel appui technique aux viticulteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par des rencontres entre la chargée de mission foncier agricole et deux caves coopératives du territoire (pressenties : Clocher et Terroirs et Vicomté d'Aumelas), il conviendra d'identifier les besoins des viticulteurs des caves identifiées en termes de formation et de travailler avec les structures d'accompagnement agricole pour recenser les formations qu'ils proposent et les rendre plus visibles des producteurs. Ces rencontres permettront également de faire le lien entre la cave coopérative et d'autres acteurs du territoire qui

	<p>travaillent sur ces thématiques. Un accompagnement des FR CIVAM avec ces caves coopératives permettra de travailler sur les objectifs de chaque cave coopérative en termes d'adaptation au changement climatique / diversification et de construire un plan d'actions pour les atteindre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par une journée technique en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les Civam Bio, des retours d'expérience et témoignages d'agriculteurs permettront à ces derniers de valoriser leur travail et d'avoir des échanges entre pairs pour continuer la dynamique d'adaptation au changement climatiques. Des intervenants spécialisés pourront apporter leur expertise sur la diversification ou l'adaptation au changement climatique. <p>Les objectifs principaux de cette animation sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une instance de dialogue sur la diversification et / ou l'adaptation au changement climatique entre le PAT et les caves coopératives afin de travailler ensemble sur les besoins et préoccupations des adhérents de la cave sur ces thématiques • Accompagner les viticulteurs dans ces questionnements • Accompagner les caves coopératives dans la structuration de leurs objectifs en termes d'adaptation au changement climatique et / ou de diversification • Faciliter l'accès à l'information sur les formations proposées par l'ensemble des structures d'accompagnement agricole sur ces thématiques • Créer des temps d'échanges entre pairs permettant le partage des pratiques et d'expérience qui fonctionnent sur le territoire
Résultats attendus	2 caves coopératives ont été accompagnées. Les caves coopératives ont un plan d'actions sur court – moyen terme sur la thématique qu'elles ont choisi de travailler.
Autres partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'Agriculture 34 - Codev - INRAE - Service DEFIS (Institut Agro) - Association GERDAL - Communautés de Communes
Rôles des deux partenaires	<p>SYDEL du Pays Cœur d'Hérault :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation et coordination de l'accompagnement dans deux caves coopératives - Préparation collective des deux demi-journées techniques - Coordination du projet global <p>Civam Bio 34 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation collective des deux demi-journées techniques - Animation des deux demi-journées techniques
Référents techniques des deux structures partenaires	<p>SYDEL du Pays Cœur d'Hérault : Julie Pessard – Animatrice foncier agricole</p> <p>Civam Bio 34 : Andréa De Hullessen – Animatrice territoriale</p>
Budget total de l'action	11.280€

Montant participation proposée au partenaire pour sa contribution	4500€
Calendrier	<p>Janvier – février 2025 : mise en forme des résultats du stage en documents pédagogiques à destination des élus et des caves + prise de contact</p> <p>Mars 2025 : deux premières réunions avec les caves coopératives identifiées</p> <p>Avril – Septembre 2025 : réunions mensuelles ou une tous les deux mois en fonction des besoins + préparation de la journée technique</p> <p>Fin 2025 : journée technique (deux demi-journée)</p> <p>Dernier trimestre 2025 - 1er trimestre 2026 : réunions de suivi tous les mois ou tous les deux mois</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de participant.e.s aux journées techniques</p> <p>Nombre de réunions réalisées avec les caves</p> <p>Nombre de viticulteur.rice.s accompagné.e.s</p>
Valorisation de l'action	Newsletter PAT, newsletter Pays, site internet, 4 pages

Axe du PAT 3D	Axe 4 « Coopération au sein de la chaîne alimentaire »
Intitulé de l'action	Action 9 « Création et développement d'une plateforme commerciale de produits bio pour la restauration hors domicile dans l'est de l'Hérault »
Contexte	<p>Le projet concerne la création et le développement d'une plateforme dédiée à la distribution de produits biologiques locaux, à destination de la restauration hors domicile (RHD) dans l'est de l'Hérault.</p> <p>Les objectifs sont multiples : faciliter l'accès des produits bio locaux aux cuisiniers pour garantir une alimentation de qualité pour tou.te.s, tout en développant des filières bio durables et locales, avec une meilleure rémunération des producteurs et une plus juste répartition de la valeur ajoutée. Ce projet est porté par le Réseau Manger Bio, un collectif de producteurs et transformateurs locaux, le Pays Coeur d'Hérault et Croix Rouge insertion - Capdife, qui développe la plateforme logistique Bio Hérault Solidarité (BHS). Il est accompagné par des associations de développement de filières bio.</p> <p>Avec un modèle qui combinera la plateforme logistique existante et déjà opérationnelle, et une plateforme commerciale portée par une SCIC, ce projet ambitionne de devenir un outil économique majeur de l'approvisionnement en produits bio locaux en région Occitanie, pour répondre aux enjeux du territoire et aux besoins de ses acteurs.</p>
Description	L'action consiste à lancer la structure Manger Bio Languedoc, de la création de

<p>de l'action</p>	<p>la structure au recrutement du 1^{er} salarié. Le schéma ci-dessous reprend les différentes étapes à réaliser sur l'année 2025 :</p>  <p>Ces différentes missions seront coordonnées par un consultant, expert dans la gestion de telles structures, avec l'appui des différentes structures partenaires impliquées dans le projet (dont Civam Bio 34 et le Pays Cœur d'Hérault).</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>La structure est créée. Le catalogue est constitué. L'articulation avec la fonction logistique est clairement définie. Une veille sur les marchés publics des collectivités locales a été réalisée. Des financements ont été obtenus pour le recrutement d'un premier salarié.</p>
<p>Autres partenaires de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau Manger Bio - Océbio - URSCOP - Croix Rouge Insertion Capdife - Pays de l'Or Agglomération
<p>Rôles des deux partenaires</p>	<p>Civam Bio 34 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaire du projet, dans la mobilisation et la représentation du réseau des producteurs bio d'Occitanie. <p>SYDEL du Pays Cœur d'Hérault :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commanditaire de l'accompagnement à la création de la structure Manger Bio Languedoc, - Partenaire du projet, dans la mise en lien avec les acteurs de la production et de la restauration collective locale, ainsi qu'avec les territoires voisins.
<p>Référents techniques des deux structures partenaires</p>	<p>Civam Bio 34 : Bénédicte Firmin</p> <p>SYDEL du Pays Cœur d'Hérault : Juliette Sermage</p>
<p>Budget total de l'action</p>	<p>47 000 €</p>
<p>Montant participatio</p>	<p>2 400 €</p>

n proposée au partenaire pour sa contribution	
Calendrier	2025 Janvier-Février : regroupement des futurs membres et création de la structure / dépôt des statuts Février : dossiers de demande de financements Mars : communication et organisation Mars-Avril-Mai : catalogue et prospect clients Mai-Juin : mise en place du process « de la commande au paiement » Dès que de nouveaux financements sont obtenus : recrutement
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de membres de la nouvelle structure créée - Composition du CA - Nombre de professionnels / structures inscrit.e.s dans la catalogue - Financements obtenus pour la suite du projet
Valorisation de l'action	- Statuts de la structure - PV d'AG - Publication au JO - Articles de presse - Supports de communication sur la plateforme créée

Article 3 : modalités financières

Dans le cadre de la présente convention, le SYDEL contribue financièrement pour un montant de 7400 €.

3.1 - Modalités de versement

Le montant fixé ci-dessus sera versé par le SYDEL au partenaire en deux échéances :

- 70 %, soit 5180 €, à la signature de l'avenant ;
- 30 %, soit 2220 €, à la réception par le SYDEL du bilan technique de réalisation de l'action.

Toutefois, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault pourra exiger du bénéficiaire l'envoi de tout ou partie des pièces comptables complémentaires.

3.2 - Conditions de versement

Les versements sont effectués par mandat administratif sur le compte du Civam Bio 34 (RIB joint en annexe de la présente convention), après vérification du service fait et envoi de la demande de paiement et des pièces justificatives.

Le Civam Bio 34 devra accompagner chaque demande de paiement des pièces justifiant du service fait. Devront impérativement figurer les dates des actions, la date de la demande de paiement, l'identité complète du partenaire.

Les partenaires veillent conjointement à s'acquitter de toutes les obligations légales

découlant de subventions attribuées pour la réalisation d'actions conjointes, à conserver et rendre disponible, sur demande de chacun, toutes les pièces justificatives et relatives aux actions communes et à leurs mises en œuvre.

3.3 - Interruption, annulation ou réduction de l'opération

En cas d'annulation, interruption ou réduction de l'opération envisagée sans qu'il y ait eu manquement à tout ou partie des obligations de la présente convention, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault règlera au Civam Bio 34, le montant de l'aide correspondant au prorata des dépenses justifiées à la date de l'annulation, de l'interruption ou de la réduction.

Les autres articles de la convention N°PAT-2024-CC03 du 05 juillet 2024 restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux, le :

Pour Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Pour Civam Bio 34,

Jean-François SOTO

Basile Dequiedt

Président

Président

Annexe : RIB de la structure partenaire

		CAISSE D'ÉPARGNE			CE LANGUEDOC ROUSSILLON	
<i>Relevé d'identité Caisse d'Épargne</i>						
<p>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</p>						
13485	00800	08912955538	73	CE LANGUEDOC ROUSSILLON		
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>		
IBAN						
FR76	1348	5008	0008	9129	5553	873
BIC						
C	E	P	A	F	R	P
P	P	3	4	8		
LATTES LOCAL 7 PLACE JACQUES ARAGON 34970 LATTES TEL : 04.34.40.50.00				<i>Intitulé du compte</i> ASS CIVAM AGROBIOLOGIQUE 34 ASS CIVAM AGROBIOLOGIQUE 34 BAT B MAS DE SAPORTA MAISON DES AGRICULTEURS CS 50023 34875 LATTES CEDEX		